



# Plan régional santé au travail

GRAND-EST



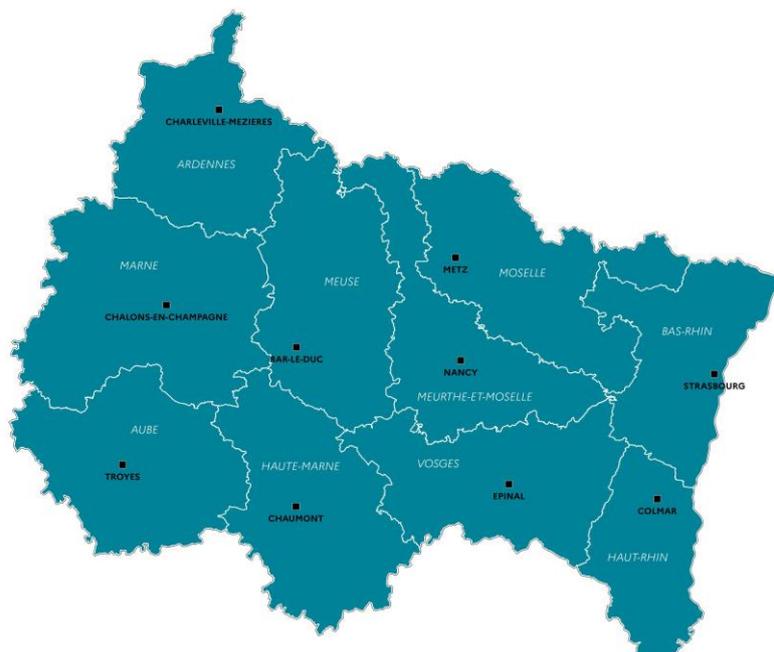
20  
21

—  
20  
25  
—

**Membres du CROCT Grand-Est – BNU de Strasbourg – juin 2022**



**La région Grand-Est**



# SOMMAIRE

Introduction .....	3
1/ Contexte national .....	4
Le Plan santé au travail 4 .....	4
Le Plan de prévention des accidents du travail graves et mortels .....	4
2/ Bilan du PRST3 Grand-Est .....	5
3/ Le diagnostic territorial.....	8
4/ Principes transversaux du PRST 4.....	9
5/ Fiches-action.....	11
Axe 1 - Prévention primaire et culture de prévention.....	12
Fiche-action n°1 : Evaluation et prévention des risques TMS.....	13
Fiche-action n°2 : Prévention des risques dans les secteurs forestiers et agricoles.....	14
Fiche-action n°3 : Intégrer les enjeux de la santé et sécurité au travail dans la formation à toutes les étapes de la vie .....	15
Fiche-action n°4 : Promotion de la QVCT.....	16
Fiche-action n°5 : Prévention du risque routier professionnel.....	17
Fiche-action n°6 : Prévention des risques psycho-sociaux .....	18
Axe 2 - Prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle et maintien en emploi.....	19
Fiche-action n°7 : Prévention en faveur des travailleurs intérimaires et publics vulnérables .....	20
Fiche-action n°8 : Maintien en emploi des personnes présentant des pathologies psychiques connues ou acquises.....	21
Fiche-action n°9 : Détection précoce des risques d'usure et de désinsertion professionnelle.....	22
Axe 3 – Défis d'aujourd'hui et de demain.....	23
Fiche-action n°10 : De la prévention des risques chimiques actuels vers les risques émergents (nanomatériaux, radon...) .....	24
Fiche-action n°11 : Transformation des métiers et santé au travail.....	25
Fiche-action n°12 : Prévention du risque de cancer de la peau et exposition aux ultraviolets solaires .....	26
Axe 4 – Pilotage et gouvernance.....	27
Fiche-action n°13 : Consolidation des données en santé au travail .....	28
Membres du CROCT Grand-Est .....	29
Membres du CRPST Grand-Est.....	31

# INTRODUCTION

## LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PRST4

Le PRST 4 en région Grand-Est a été élaboré dans le cadre d'une **démarche collective** dont les principales étapes sont présentées ci-après.

**1. Séquence de travail collaboratif avec les membres du CROCT en Grand Est** sur les actions et principes-clés du 4<sup>e</sup> Plan Régional de Santé au Travail (PRST) au travers de **3 séminaires de travail** :

- **27 janvier 2022** : séquence de travail autour de la définition collective des orientations et axes du futur PRST 4 à partir du cadre défini nationalement par le 4<sup>e</sup> Plan Santé au Travail, ainsi que des éléments de bilan du PRST 3 et du diagnostic territorial.
- **4 février 2022** : séquence de travail autour des principes transversaux à promouvoir pour la réussite du PRST 4 (modalités d'organisation et de fonctionnement à installer, pilotage des actions, association des acteurs-clés, gouvernance, suivi et évaluation du PRST 4, communication).
- **25 février 2022** : séquence de priorisation des actions, précisions des enjeux définis précédemment et pré-positionnement des futurs pilotes et contributeurs

**2. Réunion du CROCT du 15 mars 2022** : validation des actions retenues pour le PRST4 à partir des propositions issues des séminaires de travail.

**3. Appel à candidatures** diffusé largement auprès des organisations membres du CROCT et des partenaires régionaux pour identifier les pilotes et contributeurs des futures actions du PRST4.

**4. Séquence d'élaboration des fiches-action par les pilotes** avec un appui méthodologique dans le cadre de **3 ateliers de travail** :

- **11 avril 2022** : partage d'un format commun de fiches action et des modalités de rédaction et de validation des fiches
- **27 avril 2022** : échanges autour des besoins et attentes des pilotes et partage de repères sur la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation
- **12 mai 2022** : échanges autour des besoins et attentes des pilotes et partage de repères sur la préparation des modalités de diffusion et communication des actions futures

**5. Consolidation des fiches-action** pour présentation et discussion lors de la **réunion d'installation du nouveau CROCT du 21 juin 2022**.

**6. Finalisation des fiches-action** pour présentation et validation lors du **CROCT du 14 septembre 2022**.

# 1/ CONTEXTE NATIONAL

## LE PLAN SANTE AU TRAVAIL 4

Fruit d'un travail de co-construction entre l'État, la Sécurité sociale et tous les organismes de prévention ainsi que les partenaires sociaux, le Plan santé au travail 4 (PST 4) a été présenté le 14 décembre 2021 en Conseil national d'orientation des conditions de Travail (CNOCT) et fixe la feuille de route en matière de santé au travail pour les quatre prochaines années. Son élaboration s'est appuyée sur le bilan du PST 3 et des PRST 3 publié en juillet 2021.

La philosophie d'ensemble du PST 3 reste pertinente. La primauté de la logique de prévention par rapport à la logique de réparation, la promotion d'une approche positive de la santé, la place majeure du dialogue social autour des conditions de travail ou celle de la prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement des salariés vulnérables restent donc des fondamentaux de la prévention en santé au travail.

Parallèlement de nouvelles thématiques ont été intégrées, à l'image des effets du changement climatiques, des crises ou de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, les liens entre le PST 4 et les autres plans et programmes ayant un impact sur les travailleurs (santé, environnement, cancer, agriculture etc.) sont réaffirmés et approfondis. Le plan traduit pleinement la notion « d'aller vers » mise en œuvre en santé publique.

Composé d'un axe transversal relatif à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels et de 4 axes stratégiques, le 4<sup>ème</sup> plan est construit autour de dix objectifs déclinés en 33 actions et 90 sous actions.



## LE PLAN DE PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS

Le premier Plan pour la prévention des accidents graves et mortels a été présenté lundi 14 mars 2022 au Comité National de Prévention et de Santé au Travail (CNPST) afin de relancer la dynamique de diminution du nombre et de la gravité de ce type d'accidents, qui avait atteint un plancher depuis 2010. Il constitue une mise en œuvre du PST4, dont il vient préciser, dans ce domaine, les modalités opérationnelles de déploiement par des actions concrètes.

Ce plan s'attache particulièrement aux **publics les plus exposés aux accidents du travail graves et mortels** que sont les jeunes et nouveaux embauchés, les travailleurs intérimaires, les travailleurs indépendants et détachés, ainsi qu'aux TPE-PME, et vise les principaux risques tels que le risque routier, les chutes de hauteur et l'utilisation de certaines machines.

Il mobilise **plusieurs leviers complémentaires** :

- Des actions de sensibilisation et de formation
- Le renforcement des mesures de prévention
- Le dialogue social, en particulier par la mobilisation des branches professionnelle
- Le développement des outils de connaissance et de suivi des accidents du travail graves et mortels.

## 2/ BILAN DU PRST3 GRAND-EST

Les éléments ci-dessous présentent un **panorama récapitulatif des 17 actions conduites dans le cadre du PRST 3** en région Grand-Est, et de leurs principales productions. Un bilan plus détaillé du PRST 3 est présenté en annexe en lien avec le diagnostic territorial.

### AXE 1- PREVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE LA PREVENTION

#### 1 – Services à la personne

**Développer (la culture de) la prévention des risques professionnels dans le secteur du service à la personne.**

**Pilotes :** ARACT – Dreets  
**Contributeurs :** CARSAT Nord-Est ET Alsace-Moselle, SST, Représentants Employeurs et syndicaux de salariés, Uniformation

- « Etat des lieux de la sinistralité et la prévention dans les SAP en Grand Est »
- outil d'autodiagnostic des pratiques et des risques
- expérimentation d'un « système de vigilance du risque » sur 8 structures.

#### 3 - Chutes hauteur dans le secteur BTP

**Améliorer la prévention des risques de chute de hauteur en sensibilisant les différents acteurs afin de diminuer la sinistralité**

**Pilotes :** OPPBTP  
**Contributeurs :** Dreets, CARSAT Alsace-Moselle et Nord-Est, Organisations professionnelles du BTP

Document de partage sur le suivi des accidents du travail liés aux chutes de hauteur

Intervention des préventeurs auprès des constructeurs de maisons individuelles

Démarches de formation auprès des maîtres d'ouvrage afin d'inciter la mise commun des moyens de prévention

#### 10 – Prévention des troubles Musculosquelettiques

**Evaluer et diffuser les démarches et les outils d'évaluation développés en matière de prévention des TMS.**

**Pilote :** CARSAT Nord-Est et Alsace-Moselle  
**Partenaires :** Partenaires, STT, organisations professionnelles, Dreets, Partenaires Sociaux

Réalisation de 4 fiches argumentaires à destination des entreprises

#### 2 – Produits CMR

**Sensibiliser les garagistes aux dangers liés à l'utilisation des produits CMR**

**Pilotes :** Dreets  
**Contributeurs :** SST, CARSAT, Corporation/syndicats professionnels

- Un outil d'intervention et de remontée des constats, des contrôles effectués dans les garages de la région (53)
- Une lettre de rappel des obligations des distributeurs et fournisseurs du Grand-Est en termes d'information de la présence des CMR
- Un document d'information sur les fiches de données de sécurité à fournir à destination des garagistes.



#### 8 - Agir par la formation

**Développement de formation et d'outils de pédagogie autour de la prévention**

**Pilotes :** CARSAT  
**Contributeurs :** Rectorats, Conseil régional, organisations professionnelles, Dreets

Formations intégrant l'accueil du nouveau dans les formations dispensées par les Carsat, les académies, les CFA et les écoles d'ingénieur.

Création de modules de formation à destination des enseignants du supérieur et de l'enseignement professionnel

Mise en place d'un Webinaire national Tutoprev Transport routier de marchandise et logistique

#### 11 - Prévention du risque lié à l'inhalation de fibres d'amiante

**Elaboration et déploiement d'un outil d'information adaptés aux besoins des SST**

**Pilotes :** Dreets Grand-Est  
**Contributeurs :** CARSAT, OPPBTP, SST

Recensement des outils locaux initiés au sein de chacun des Services de santé au travail

## AXE 1- PREVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE LA PREVENTION

### 12 – Risques émergents – les nanomatériaux

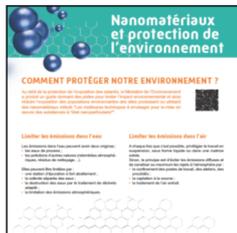
**Développer la culture de la prévention autour des risques émergents liés aux nanomatériaux**

**Pilote :** CARSAT Alsace-Moselle, DREAL  
**Partenaires :** CARSAT, Dreets

Création d'un guide d'entretien en entreprise

Création d'un document sur le volet « *risque des nanomatériaux pour l'environnement* » qui vient compléter la plaquette INRS ED 6309 relative à la prévention en entreprise pour les salariés

Création d'un diaporama sous forme de « tiroirs » explorant les différents aspects liés à l'utilisation des nanomatériaux



### 13 – Le Document unique d'évaluation des risques dans les TPE

Favoriser et aider les très petites entreprises à la construction d'un plan d'actions de prévention des risques professionnels.

**Pilotes :** Dreets Grand Est  
**Contributeurs :** Les services de santé au travail

Recensement des TPE qui ont rédigé un DUER, des modèles de fiches entreprises dans les SSTI et tendre à leur harmonisation

Mobilisation des équipes pluridisciplinaires et diffusion de leurs compétences auprès des TPE

### 15 – Prévention des risques psychosociaux

**Développer la prévention des RPS à partir d'un état des lieux des partenariats et outils existants**

**Pilotes :** Dreets Grand Est  
**Contributeurs :** ARACT Grand Est, CARSAT, SPST, et partenaires sociaux

Partage d'expériences et d'interventions en entreprises. Mise en évidence des freins et leviers pour la prévention des RPS.

Actualisation de 2 documents d'information à destination des salariés et des employeurs, l'un en prévention primaire et le second en prévention tertiaire.

Organisation d'une formation-action à destination des médecins du travail, infirmiers et psychologues du travail avec l'unité de simulation du CHU de Strasbourg. La première formation a été réalisée au Congrès de Médecine et de Santé au travail en juin 2022

### 17 – Prévention des risques dans le secteur forestier

**Diminuer la sinistralité dans le milieu professionnel forestier à travers la formation et la communication**

**Pilotes :** Mutualité sociale agricole  
**Contributeurs :** SST, Caisses d'Assurance Accidents Agricoles, filière bois, ARACT, Dreets

Elaboration d'un fichier d'analyse des accidents mortels détaillant les déterminants des accidents. Questionnaire radiocommunication, liste recensant les entreprises utilisant cet équipement.

Expérimentation de groupes d'échanges entre bûcherons pour faire émerger une culture de la prévention

## AXE 2- QUALITE DE VIE AU TRAVAIL, MAINTIEN EN EMPLOI ET PERFORMANCE

### 4 – Prévention des risques professionnels et amélioration du suivi des intérimaires

**Améliorer la prévention des risques professionnels dans le secteur de l'intérim**

**Pilotes :** Dreets Grand-Est  
**Contributeurs :** Services de santé au travail - Prism'emploi - FASST

Réalisation d'une charte de bonnes pratiques entre les SSTI et les ETT  
Réalisation d'une fiche de demande de visite/examen au sein du Grand Est  
Réalisation d'un questionnaire afin de mettre en évidence les conditions d'accueil, de formation, d'encadrement, de fidélisation... des intérimaires par les entreprises utilisatrices en Alsace et repérer les bonnes pratiques  
Déploiement d'une action expérimentale au niveau de 2 départements (Ardennes et Vosges) dans les secteurs respectifs de la métallurgie et de la plasturgie ainsi que sur un grand chantier du BTP avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'intérim afin d'améliorer la prévention pour les intérimaires et de mettre en évidence puis de faire connaître les bonnes pratiques

### 14 – Qualité de vie au travail

**Améliorer la qualité de vie au travail des télétravailleurs**

**Pilote :** ARACT  
**Contributeurs :** Partenaires sociaux, Dreets, CARSAT Nord-Est et CARSAT Alsace Moselle

Guide interactif du télétravail

### 6 – Maintien dans l'emploi

**Etat des lieux de l'existant : -la caisse d'assurance maladie SST - CPOM - ORST Lorraine -définition du périmètre Grand-Est de la recherche PRACTHIS - articulation entre PRITH et PRST**

**Pilotes :** Dreets Grand-Est  
**Contributeurs :** Médecins du travail, CAP Emploi, représentants salariés, un médecin généraliste

Création d'un groupe de travail sur le second axe "participer à remettre les entreprises et ses différents acteurs au cœur du maintien dans l'emploi. Réalisation de supports d'information à destination des médecins généralistes.

Partage d'expériences sur certaines innovations (détection précoce des salariés à risque de désinsertion professionnelle – coopération médecins du travail avec les médecins de réadaptation pour des bilans précoces – expérience d'accueil et d'accompagnement des salariés CFDT Colmar...)

### 16 – Prévention des conduites addictives en milieu professionnel

**Constituer un réseau de formateurs sur la « prévention addictologie en milieu professionnel ». Former les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail, les partenaires sociaux et les salariés.**

**Pilotes :** Dreets Grand-Est  
**Contributeurs :** ARS, SST, Partenaires sociaux

Formation à différents outils : RPIB - entretien motivationnel pour les membres du groupe (par Loraddict en janvier 2019)

Participation à la journée organisée par le CPRIA « *Vivre et travailler en TPE* » ( septembre 2019)

Réalisation d'une mallette contenant des informations et des outils pratico-pratiques avec 3 volets : les outils à destination des employeurs – ceux à destination des salariés – et ceux à destination des professionnels des SPST

## AXE 3 – DIALOGUE SOCIAL ET SYSTÈME D'ACTEURS

### 5- Amélioration de la connaissance en santé au travail

Améliorer et diffuser la connaissance des expositions des salariés dans le Grand-Est, ainsi que de l'état de santé des salariés en particulier des pathologies émergentes

**Pilotes :** CARSAT  
**Contributeurs :** DREETS, Services de santé au travail - Prism'emploi - FASTT

Expérimentation des approches de prévention auprès des jeunes en formation en CFA : un tableau avec des liens YouTube a été réalisé sur des films réalisés par des jeunes en formation à propos des risques professionnels

Réflexion sur les outils de sensibilisation/information sur la prévention pour les jeunes

Construction d'une méthodologie de formation à destination des jeunes qui devait être testée auprès de différents publics en vue de sa démultiplication

### 9 – Agir pour le dialogue social

Développer les échanges entre partenaires sociaux sur la santé et la QVT, pour favoriser les accords de branches et d'entreprise sur la culture de la prévention

**Pilotes :** Dreetts Grand-Est  
**Contributeurs :** Partenaires sociaux, Institut du Travail de STRASBOURG, CARSAT, ARACT, Services de santé au travail

Création d'un Flyer pour la promotion de la santé/sécurité au sein des CSE des entreprises de 11 à 49 salariés



### 7 – Offre de service à l'attention des petites et moyennes entreprises

Autonomisation des TPE-PME en matière d'évaluation des risques et de mise en place de mesures de prévention en lien avec les causes majeures de sinistralité.

**Pilotes :** CARSAT Nord Est  
**Contributeurs :** Dreetts, CARSAT Alsace-Moselle, ARACT, RSI

Création d'un dépliant « Base vie mutualisée pour les chantiers de maisons individuelles en lotissement ». Ce dépliant a été repris dans le cadre du programme TPE second œuvre par le réseau CNAM/Carsat pour en faire une « fiche solution » qui sera diffusée aux TPE

# 3/ LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un **diagnostic régional** a été réalisé afin de guider les membres du Comité de Pilotage régional du PRST dans le choix des actions à retenir. Il est en partie basé sur une **actualisation des données du PRST 3** mais aussi inclut de **nouvelles données**, notamment sur les RPS suite aux périodes de confinement.

Ces éléments factuels sont le fruit d'une réunion des informations disponibles par l'ensemble des partenaires du plan qui se sont mobilisés de façon coordonnée dans le cadre d'une gouvernance fixée lors des premiers Comités de Pilotage. Il prend en compte la volonté partagée des partenaires sociaux et organismes de prévention de mettre l'accent sur la prévention primaire, la prévention des risques prioritaires, la promotion de la qualité de vie au travail et la prévention de l'usure et la désinsertion professionnelle, d'intégrer de nouvelles approches et enjeux, comme la prise en compte des crises, et la nécessité de renforcer les liens entre santé au travail, santé publique et santé environnementale.

## La région Grand Est

La démographie évolue : la population des moins de 25 ans baisse et se retrouve sous la moyenne nationale. Il y a une plus forte population dans la tranche 50-54 ans confirmant **l'enjeu du maintien dans l'emploi**.

Les niveaux de formation 3 (CAP ou BEP) et infra sont plus élevés que pour la France entière, avec des différences selon les classes d'âge. La part des employés et ouvriers est supérieure au niveau de la France entière.

Les **TPE/PME restent majoritaires**, comme en France entière, soit une cible forte en matière de prévention.

Le **tissu économique industriel est important**, varié (industries dans l'agroalimentaire, le machinisme, l'automobile, la chimie et la pharmacie, la production métallurgique et mécanique), inégalement réparti sur le territoire.

Cependant le **secteur de l'agriculture est proportionnellement plus représenté dans le Grand Est**, notamment par sa production agricole et sa filière bois, tout comme la construction dans les petits établissements.

Par ailleurs, région frontalière, le Grand Est accueille une **très forte population de travailleurs détachés** plus particulièrement pour les 3 départements frontaliers avec l'Allemagne et le Luxembourg.

## Concernant les risques accidents du travail (AT)

En 2019, plus de 80% des accidents surviennent dans les secteurs suivants : le BTP, le travail temporaire, la santé et l'action sociale, le transport, les services et commerces, la métallurgie.

La manutention manuelle est le premier risque à l'origine des accidents du travail (47%). Puis les chutes de hauteur et de plain-pied représentent 28% des principales circonstances d'accidents sur la région. Ces chutes ont lieu dans les entreprises de moins de 50 salariés pour 62,2% des accidents du travail et touchent pour 89% la catégorie des « ouvriers et employés ».

## Concernant les maladies professionnelles (MP)

Les troubles musculo-squelettiques au sens large demeurent à l'origine de la majorité des maladies professionnelles reconnues (88% en 2019 en France) ; ces proportions sont transposables en région Grand Est, où les affections péri-articulaires occupent également le 1<sup>er</sup> rang des MP reconnues en représentant 79% de l'ensemble des maladies professionnelles.

Les affections du rachis lombaire et les affections dues à l'amiante complètent là aussi le podium en représentant chacune 6% de l'ensemble des maladies professionnelles.

Les expositions aux produits chimiques et aux cancérrogènes chimiques sont proportionnellement plus élevées en Grand Est qu'au national (33% des salariés sont exposés à au moins un produit chimique, 15% en multi-exposition à au moins 3 produits chimiques et 12% sont exposés à au moins un produit chimique cancérogène.

Les risques psychosociaux arrivent en seconde position des maladies à caractère professionnel. L'enquête SUMER 2017 (qui vise à surveiller l'exposition des salariés aux risques professionnels) confirme que les risques psychosociaux sont importants malgré une satisfaction au travail. Le manque de reconnaissance, la qualité des relations au travail et l'organisation fonctionnelle de l'activité représentent majoritairement les signalements.

## Concernant la crise sanitaire

L'enquête « TRACOV » a pour objectif de décrire les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail, les RPS des actifs et le vécu des personnes sans emploi.

Le travail s'est fortement intensifié pour un salarié sur 3, les conditions de travail se sont considérablement dégradées pour un salarié sur dix et la santé psychique des salariés s'est aggravée avec un risque dépressif. Les télétravailleurs travaillent plus longtemps. Les femmes, les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés.

**Le détail du diagnostic est annexé au présent document.**

# 4/ PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PRST 4

Dans le cadre des séminaires de travail du CROCT, les partenaires régionaux ont souhaité mettre en avant plusieurs principes transversaux visant à optimiser l'organisation des travaux et la mise en œuvre du PRST4. Ces principes-clés sont présentés ici.

## Organisation des travaux du PRST4

### ASSURER L'ADEQUATION ENTRE L'AMBITION DU PRST4 ET LES MOYENS MOBILISABLES POUR SA MISE EN ŒUVRE

Le PRST3 en région Grand-Est comportait un nombre relativement important d'actions, ce qui a pu poser certaines difficultés de mise en œuvre. Dans ce cadre, le CROCT a souhaité que le PRST4 s'organise autour d'un **nombre d'actions relativement resserré** afin de **s'adapter aux moyens humains mobilisables** par les différents partenaires pour la mise en œuvre de ces actions et à **favoriser la stabilité des contributeurs** impliqués. Ce principe doit aussi permettre de **favoriser autant que possible le caractère opérationnel des actions** du PRST4.

Cette orientation-clé s'accompagne d'un **principe de souplesse permettant d'une part de conserver une capacité d'adaptation en cours d'action, et d'autre part d'initier de nouvelles actions au fil de l'eau, dans le cadre du CROCT**, pour se saisir d'un sujet émergent par exemple.

Par ailleurs, il a été convenu de **rechercher un équilibre entre acteurs** (institutions et partenaires sociaux) **dans le pilotage des actions**, en cohérence avec les moyens à consacrer par chacun, et en privilégiant le **principe de mise en place de binômes de co-pilotes**

Dans ce cadre, les partenaires régionaux ont souligné **l'importance de veiller au caractère paritaire des groupes de travail qui organiseront la mise en œuvre des actions du PRST4**. De par leur nature et leurs objectifs, les actions du PRST ne peuvent en effet pas se cantonner à un cercle de préventeurs et acteurs institutionnels de la santé au travail, mais doivent au contraire mobiliser des représentants d'entreprises et de salariés, y compris en recherchant l'implication d'acteurs de terrain (et pas uniquement des représentants siégeant au CROCT).

### ACCOMPAGNER ET OUTILLER LES PILOTES POUR LA CONDUITE DES ACTIONS DU PRST

La mise en œuvre des actions du PRST4 sera animée par les pilotes d'action (généralement dans le cadre de binômes de copilotes), dont les missions (mais aussi leurs limites) sont rappelées ci-dessous.

#### Les missions des (co)pilotes d'actions

- Cadrer, impulser et animer les réflexions et travaux de l'action qu'ils copilotent, en veillant à leur cohérence avec les orientations définies (mais restant évolutives)
- Programmer les réunions de leur groupe de travail, de manière à donner de la visibilité sur le calendrier de rencontres (qui doit rester adaptable en fonction des actions)
- Veiller globalement à l'avancement de l'action selon les objectifs et le calendrier prévus, et suivre les indicateurs
- Représenter le groupe de travail auprès du CROCT / CRPST et des autres groupes (enjeux d'information des autres partenaires sur les travaux du groupe et de cohérence avec les travaux des autres groupes)
- Piloter la communication sur l'action, en s'appuyant sur les contributeurs du groupe et les ressources transversales

**Les (co)pilotes ne sont pas seuls dépositaires de la mise en œuvre des actions** : les **contributeurs** ont également un **rôle important à jouer en participant activement aux réflexions, mais aussi dans l'animation des groupes de travail** (rédaction de comptes-rendus par ex.), la **production partagée des contenus et livrables**, et leur **diffusion auprès des cibles**.

Dans ce cadre, les partenaires du CROCT ont souligné **l'importance d'accompagner et outiller les pilotes afin de faciliter leur travail d'animation des actions**. Cela concerne notamment la mise à disposition d'un environnement numérique de travail collaboratif afin de permettre aux pilotes de partager des documents et ressources avec les membres de leurs groupes de travail (ainsi qu'un agenda par exemple).

La mise à disposition d'outils de visioconférence a aussi été souhaitée, ainsi que des outils communs pour le suivi des actions.

Enfin, l'intérêt d'organiser des temps d'échanges de pratiques entre pilotes, en cours de mise en œuvre du PRST4, a été rappelé, afin de recenser des besoins partagés et mutualiser des méthodes et outils.

## Modalités d'information et de communication

### RENFORCER LA COMMUNICATION DANS LE CADRE DES ACTIONS DU PRST4

Les partenaires du CROCT ont souligné **l'enjeu d'accentuer l'information et la communication sur les actions du PRST4 et leurs productions**, en intégrant plus explicitement ces dimensions **dans la conduite des actions** elles-mêmes et non pas seulement comme une tâche exogène.

Ainsi, il est souhaité que l'étape de cadrage des actions permette **d'anticiper les cibles et destinataires des livrables, ainsi que les relais et canaux de communication** permettant de diffuser ces livrables et d'atteindre leurs cibles.

Les partenaires du CROCT s'accordent également pour souligner l'importance de **mobiliser largement les membres des groupes de travail pour contribuer à la communication** sur l'action et à la diffusion de ses livrables, qui ne peuvent reposer exclusivement sur le(s) seul(s) (co)pilotes de ces groupes.

### ... TOUT EN PROPOSANT UN APPUI ET DES RESSOURCES TRANSVERSALES

Les modalités de communication mises en place dans le cadre des différentes actions doivent pouvoir s'appuyer sur une **identité graphique commune à toutes les productions, rendant visible et lisible leur rattachement aux travaux du PRST4**. Il est rappelé ici qu'une attention forte devra être portée à l'accessibilité des productions, notamment vis-à-vis des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, au-delà des actions de communication relevant de chaque groupe, il est souhaité que le CRPST puisse assurer, pour le compte du CROCT, une **mission transversale de communication et de valorisation sur les travaux et les réalisations du PRST4**, notamment dans le cadre d'événements ou en proposant des modalités de communication ad hoc vers les cibles des actions du PRST.

Une **information précise et régulière devra enfin être assurée auprès des membres du CROCT** sur l'avancement des actions et les contenus produits dans le cadre des groupes de travail. L'accès des partenaires du CROCT à l'environnement numérique de travail collaboratif utilisé pour les actions du

PRST4 devra ainsi être assuré pour permettre le suivi transversal des actions.

## Gouvernance du PRST4

### INSCRIRE LE PRST4 DANS UN SCHEMA DE PILOTAGE DISTINGUANT PLUS CLAIREMENT LES ROLES DES DIFFERENTES INSTANCES

Les séminaires du travail du CROCT réunis pour l'élaboration du PRST 4 ont permis de définir les grands principes de gouvernance et de pilotage des travaux du PRST4.

Le CROCT assurera ainsi un **rôle d'orientation et de suivi global des travaux**, et leur coordination avec les actions conduites par ses partenaires, sur la base d'une vision panoramique des actions du PRST4.

Le CRPST constituera, pour le compte du CROCT, un **organe de coordination resserré, plus opérationnel**, permettant de suivre plus en détail les travaux, de faire émerger les ajustements nécessaires au fil de l'eau, et d'être garant de la prise en compte des enjeux transversaux dans les actions du PRST4 (notamment la prévention des accidents graves et mortels).

## Egalité professionnelle

Le plan régional de santé au travail doit aussi être un **instrument de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, avec la prise en compte des **expositions différenciées au travail selon le sexe**. Cela se traduit par exemple par la nécessaire intégration de la question des expositions différenciées au sein des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qui constitue une obligation légale et une préoccupation des autorités européennes. Il s'agit aussi d'accompagner les entreprises dans la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail. **Chaque action du plan régional doit pleinement intégrer ces dimensions.**

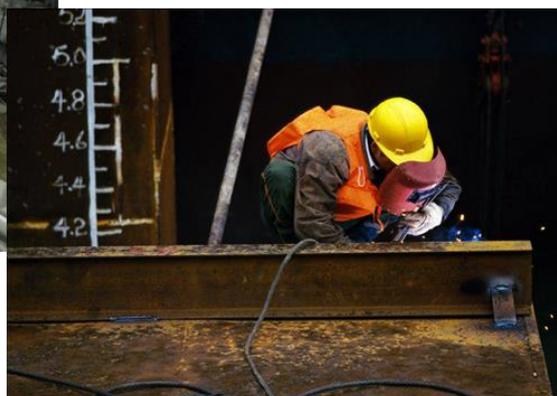
## 5/ FICHES-ACTION

Suite aux séminaires de travail du CROCT, 12 actions thématiques ont été identifiées pour le PRST4 en région Grand-Est en s'inscrivant dans les 3 axes définis par le PST4, ainsi qu'une action transversale relative à la consolidation des données de santé au travail.

PREVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PREVENTION	DESINSERTION ET USURE PROFESSIONNELLES ET MAINTIEN EN EMPLOI	DEFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN
Action 1 : Evaluation et prévention des risques TMS		
Action 2 : Prévention des risques dans les secteurs forestiers et agricoles	Action 7 : Prévention en faveur des travailleurs intérimaires et publics vulnérables	Action 10 : De la prévention des risques chimiques actuels vers les risques émergents (nanomatériaux, radon...)
Action 3 : Intégrer les enjeux de la santé et sécurité au travail dans la formation à toutes les étapes de la vie	Action 8 : Maintien en emploi des personnes présentant des pathologies psychiques connues ou acquises	Action 11 : Transformation des métiers et santé au travail
Action 4 : Promotion de la QVCT	Action 9 : Détection précoce des risques d'usure et de désinsertion professionnelle	Action 12 : Prévention du risque de cancer de la peau et exposition aux ultraviolets solaires
Action 5 : Prévention du risque routier professionnel		
Action 6 : Prévention des RPS		
Action 13 : Consolidation des données en santé au travail		

La présente partie propose un cadrage de ces actions sous forme de fiches-action décrivant les principales orientations identifiées à ce stade par leurs pilotes, et qui ont fait l'objet d'échanges dans le cadre du CROCT. Ces fiches-action ont vocation à s'enrichir au lancement des groupes de travail qui conduiront leur mise en œuvre, et plus largement à évoluer en tant que de besoin pendant la durée du PRST4.

## AXE 1 - PREVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PREVENTION



## FICHE-ACTION N°1 : EVALUATION ET PREVENTION DES RISQUES TMS

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

#### Objectif 1 :

Promouvoir les démarches de prévention des TMS auprès des entreprises les plus concernées, grâce à un élargissement des programmes d'accompagnement dédiés :

- TMSpros de l'Assurance Maladie Risques Professionnels
- TMSa de la Mutualité Sociale Agricole

#### Objectif 2 :

Améliorer les outils et méthodes proposés aux branches et aux entreprises sur les TMS afin qu'elles s'impliquent davantage dans l'évaluation de ce risque et des plans d'actions associés

### METHODOLOGIE RETENUE :

#### Objectif 1 :

- Présentation des programmes TMSpros et TMSa au groupe de travail : méthodologies et outils
- Recherche d'acteurs de déploiement des programmes
- Réflexion autour d'un processus de déploiement (aspects financiers, juridiques, contrôle...)

#### Objectif 2 :

- Réflexion autour des outils existants en prévention des TMS et l'adéquation de ces outils en fonction de l'effectif de l'entreprise

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Acteurs internes et externes à l'entreprise (à préciser)

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Adeline CHER, CARSAT NE
- Jean-Luc MOCHEL, CARSAT Alsace-Moselle
- Rudy LEVAL, CARSAT Alsace-Moselle

#### Contributeurs :

- AGESTRA
- AST 08
- STSA
- ALSMT
- SIST BTP Lorraine
- MSA MAM
- DREETS
- L'Atelier d'ergonomie (Formateur et consultant impliqué dans le dispositif TMSpros)
- Interlocuteur d'une fédération dont l'activité est ciblée par TMSpros
- Interlocuteur d'un grand compte TMSpros

### LIVRABLES :

- ➔ Méthodologie de déploiement

## FICHE-ACTION N°2 : PREVENTION DES RISQUES DANS LES SECTEURS FORESTIERS ET AGRICOLES

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Diminution du nombre et/ou de la gravité des AT
- Amélioration de la QVT
- Diminution des RPS
- Développement de la culture de prévention

### METHODOLOGIE RETENUE :

- Détermination des secteurs en forêt et en agriculture
- Analyse des accidents graves et mortels des secteurs déterminés
- Détermination des enjeux techniques, économiques et sociaux
- Mise en place d'un plan d'actions régional
- Expérimentation d'outils et méthodes permettant d'agir sur la prévention dans les entreprises et les filières de formation
- Evaluation des expérimentations
- Capitalisation

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Employeurs (secteurs forêt et agriculture, ensemble de la région Grand-Est)
- ➔ Travailleurs (salariés permanents, occasionnels, apprentis)

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Pascale HERBRECHT, MSA d'Alsace
- Sophie POIGNANT, DREETS Grand Est.

#### Contributeurs :

- CFDT
- CH de Nancy (CPP)
- AET Conseil
- CAAA / MSA
- ARACT Grand-Est
- EPSAT Vosges
- AGESTRA
- AST 08

### LIVRABLES :

- ➔ Guide pour le choix d'un système de radiocommunication
- ➔ Réunions d'information pour les TPE
- ➔ Actions de sensibilisation dans les filières de formation

## FICHE-ACTION N°3 : INTEGRER LES ENJEUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DANS LA FORMATION A TOUTES LES ETAPES DE LA VIE

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

Réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles en inculquant la prévention primaire dès la formation et ainsi devenir acteur de sa santé et sécurité au travail. Cet objectif se décline en plusieurs axes :

- Améliorer la communication sur les dispositifs, partenariats, conventions, programmes existants.
- Adaptation des programmes en fonction du public ciblé :
  - o CAP-BEP : Eveil à la culture de la prévention dans les premières années de formations professionnelles
  - o BAC Pro et BTS : Prise en charge de la prévention par l'apprenti
  - o Formation supérieure (écoles d'ingénieurs, universités, organismes de formation privés) : Management de la prévention et santé au travail au sein de son équipe et intérêt d'intégrer les évolutions sur le sujet de la QVT dans leur programme pédagogique pour se mettre en avant par rapport aux nouvelles générations
  - o Organismes de formations dont les étudiants dépendent : Prise en compte de leur responsabilité sur la prévention des risques durant la formation avec focus sur les stages ouvriers.

### METHODOLOGIE RETENUE :

- Recenser et lister tous les dispositifs, programmes existants (conventions, partenariats, éducation nationale, organismes de formation...) en termes d'intervenants en prévention des risques dans les divers cursus cibles : intervenants, acteurs, organismes...
- Analyser les données obtenues et établir un constat sur les forces et faiblesses de ces programmes
- Communiquer aux publics concernés sur ces dispositifs via les différents réseaux et sites internet
- Adapter les programmes existant à tous les niveaux en fonction du public cible (infra BAC, études supérieures...)
- Création, au besoin, de modules
- Suivi de la chaire Behaviour à l'ENIM dans l'étude des comportements
- Travailler par sous-groupes par filières/branches professionnelles

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Personnes en formation professionnelle ou supérieure dans les secteurs de l'industrie, du BTP et de l'Action Sociale
- ➔ Managers et maîtres de stage
- ➔ Enseignants

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Annick GERARD, SPSTi BTP Lorraine
- Pierre-Yves ADAM, CARSAT Alsace Moselle

#### Contributeurs :

- Ardennes Santé Travail
- OPPBTP
- MEDEF
- AST 67
- EPSAT Vosges
- GAS BTP
- AST 08

### LIVRABLES :

- ➔ Liste recensant les programmes et dispositifs existants en prévention des risques auprès des organismes de formation et analyse des données
- ➔ Modules de formations prévention des risques professionnels

## FICHE-ACTION N°4 : PROMOTION DE LA QVCT

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

Définir et promouvoir la QVCT dans les entreprises de la région Grand Est à partir du développement d'outillages simples et accessibles et la réalisation.

Ouvrir des échanges avec l'ensemble des partenaires de l'Action 04 et du PRST04 pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions visant l'amélioration de la QVCT.

Collecter et partager les retours d'expériences.

### METHODOLOGIE RETENUE :

La méthodologie retenue consistera au développement d'un cadre de référence de l'action (objectifs, ambitions, modalité d'évaluation embarquée) partagé par les membres du groupe de l'Action 04 et la mise en œuvre opérationnelle d'actions précises tout au long de la durée du PRST04. La première action consistera à poursuivre et finaliser l'élaboration de l'outil d'amélioration de la QVCT des télétravailleurs (poursuite de l'action du PRST03), d'en assurer le déploiement la promotion et le suivi de ses effets.

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Les cibles prioritaires sont les professionnels des entreprises, les partenaires sociaux des organisations patronales et salariés, les acteurs du dialogue social dans les entreprises.
- ➔ Des cibles secondaires, seront également visées qui sont à même de contribuer au développement de la QVCT, de faire connaître et de promouvoir ces démarches telles que les services de prévention et de santé au travail.

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Dominique HEN, ARACT
- Pierre CYC, CGT

#### Contributeurs :

- U2P
- MEDEF
- CFDT
- CFTC
- DREETS
- AGEFIPH
- Ardennes Santé Travail
- AGESTRA
- EPSAT Vosges

### LIVRABLES :

- ➔ Outils, supports de présentation, ingénierie du cadre de référence partagé, évaluation de l'action à long terme.

## FICHE-ACTION N°5 : PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

#### Stratégie proposée :

##### 4 axes 2022-2025 :

- Tous secteurs / Promotion des Plans de Mobilités des Entreprises (PDME)
- BTP / Prévention lors des grands déplacements
- Transport routier de marchandises (TRM) :
  - o Prévention du risque routier des intérimaires (conducteurs et manutentionnaires), en lien avec les agences d'emploi
  - o Prévention du risque routier des chauffeurs-livreurs, livreurs à vélo ou vélo-cargo
- Sensibilisation des agences d'emploi aux risques routiers auxquels sont soumis les intérimaires

(NB. Lien à établir entre cette action et l'action 7 du PRST :

« Prévention en faveur des travailleurs intérimaires et publics vulnérables »)

##### 1 axe (optionnel) 2024-2025 :

- Secteur agricole / Accidents liés aux tracteurs

Une stratégie fondée sur l'efficacité :

- Sensibilisation plus efficace grâce à la prise en compte des enjeux propres à chaque secteur professionnel ciblé (actions et outils de prévention adaptés et tenant compte de l'organisation sectorielle du travail).
- Concentration des ressources et de l'impact sur ces secteurs.

### METHODOLOGIE RETENUE :

- Etudes bibliographiques et collecte des retours d'expérience.
- Conception de messages, documents, outils, en adaptant/complétant ce qui existe.
- Conception d'un plan de communication (canaux de diffusion, actions ponctuelles, relais de terrain, etc.)
- Mise en œuvre, suivi.

### PUBLIC CIBLE :

Réaliser des actions plus particulièrement à l'attention :

- Des TPE/PME (forte représentation dans le tissu économique du Grand-Est)
- Des clubs d'entreprises

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Lucie PERSON, DREAL
- Arnaud GUERBER, DREAL
- Pascal BOUILLIE, OPPBTP
- Jacques PEREME, CARSAT Nord-Est

#### Contributeurs :

- CARSAT Alsace Moselle
- EPSAT Vosges
- AGESTRA
- ALSMT
- DREETS
- U2P
- Un ou plusieurs coordinateurs de sécurité routière des départements du Grand-Est
- Chargé de mission sécurité routière (pôle d'appui régional rattaché à la DREAL et au CEREMA)

### LIVRABLES :

A préciser

## FICHE-ACTION N°6 : PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

L'objectif principal de cette action est d'améliorer l'efficacité des démarches de prévention des RPS par une amélioration des partenariats entre les acteurs.

Cela passe par plusieurs actions :

- Poursuivre l'état des lieux des outils, des méthodes et des partenariats existants (ARACT-CARSAT-DIRECCTE-SST-OPPBT ? -consultants...) en prévention des RPS dans la région
- Être en capacité d'apporter un conseil aux entreprises sur les démarches et outils mobilisables dans la conduite d'une démarche de prévention des RPS
- Essayer de dégager les facteurs qui ont contribué à faire avancer la prévention dans certaines entreprises grâce aux retours d'expérience.
- Connaître les besoins en prévention des RPS des différents acteurs internes et externes des entreprises
- Favoriser le travail en réseau en contribuant à réunir les différents acteurs institutionnels et à la mise en place d'actions concertées inter-institutionnelles à une échelle territoriale pertinente.

### METHODOLOGIE RETENUE :

Ces actions de sensibilisation et de de partage d'expérience peuvent être menées par l'intermédiaire de réunions d'information ou d'échange entre :

- Les préventeurs institutionnels (ARACT, CARSAT, DREETS, MSA, SST, OPPBT...)
- Les représentants d'entreprise en favorisant une représentation paritaire (binôme salarié/employeur)

Les réunions pourront faire l'objet de présentation en présentiel ou sous forme de webinaire.

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Les préventeurs institutionnels (ARACT, CARSAT, DREETS, MSA, SST, OPPBT...)
- ➔ Les représentants d'entreprise (représentants salarié et/ou employeur)

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Philippe FOURNIER, DREETS
- Roger TANNIOU, ARACT

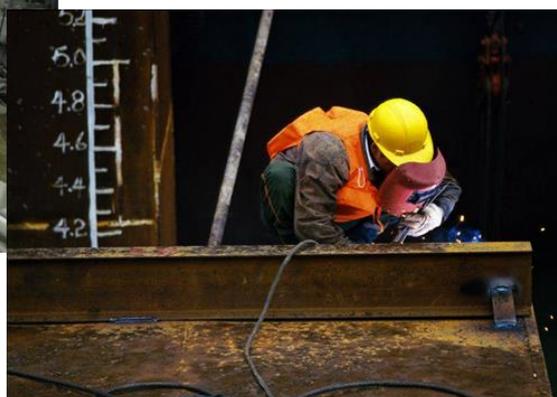
#### Contributeurs :

- CARSAT Nord-Est
- DREETS
- U2P
- CGT
- CFDT
- CFTC
- AGEFIPH
- AGESTRA
- ALSMT
- AST 08
- AST 67
- CH de Nancy
- CHRU de Strasbourg (service de pathologie professionnelle et médecine du travail)

### LIVRABLES :

- ➔ Supports de sensibilisations sous forme de PowerPoint complété par des documents divers (fiches, brochures, vidéo, ...)
- ➔ Plans d'actions communes interinstitutionnelles à destination des publics cibles

## AXE 2 - PREVENTION DE LA DESINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE ET MAINTIEN EN EMPLOI



## FICHE-ACTION N°7 : PREVENTION EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS INTERIMAIRES ET PUBLICS VULNERABLES

Une expérimentation portant sur l'organisation de réunion d'informations collectives à destination des intérimaires comme prévu par la loi du 02 août 2021 pourra être envisagée.

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

#### Prévention des risques professionnels des intérimaires

- 1- *Action 1 : rechercher les leviers d'une amélioration de la prévention avec l'ensemble des acteurs en vue d'une démultiplication :*

A partir de l'analyse des chiffres du service statistique de la DREETS sur l'emploi des intérimaires, un choix a été défini par le groupe de travail du PRST 3 de mettre en évidence les bonnes pratiques de prévention pour les intérimaires et rechercher d'autres leviers d'amélioration de la prévention à partir d'un travail collectif expérimental dans certains départements rassemblant des SPSTI, la Fédération concernée, des ETT, un représentant de Prism'emploi, des Entreprises Utilisatrices (en évitant les gros donneurs d'ordre pour faciliter les échanges), la DREETS et le FASTT.

Trois secteurs ont été choisis :

- Plasturgie dans les Vosges
- Métallurgie dans les Ardennes
- BTP

Il avait été convenu que les directeurs des SPSTI de ces départements pilotaient ces groupes de travail sachant que cette action a déjà débuté dans certains départements et fait partie de certains projets de service.

Cette action se décline ainsi :

- Dans un premier temps, réalisation d'un état des lieux des différentes expositions des intérimaires dans ces secteurs via notamment des actions en milieu de travail qui pourront être réalisés à plusieurs (SPSTI/SPSTA/ETT/EU)
- Recueil des mesures mises en place (accueil général dans l'entreprise, accueil au poste de travail, tutorat, mesures de prévention individuelles et collectives...)
- Echanges au niveau du groupe de travail sur les expériences positives et sur les difficultés en vue de recherche de leviers
- Diffusion de l'information sur les risques professionnels dans les secteurs concernés et leur prévention ainsi que des bonnes pratiques mises en évidence.

D'autres actions ont été initiées abordant les pratiques de grandes entreprises utilisatrices en Alsace avec un questionnaire à partir d'un guide d'entretien préétabli des EU par les SPSTI portant sur les conditions d'accueil et de travail des intérimaires et sur les liens ETT/EU.

Une partie de données a déjà été recueillie mais n'a pas été encore exploitée. Il est donc proposé de reprendre cette action et de la déployer telle que prévue puis dans un second temps de diffuser les enseignements de ce travail collectif.

- 2- *Action 2 : Sensibiliser/informer les travailleurs temporaires sur les risques professionnels et sur la prévention :*

Ces actions pourront être déployées par chacun des acteurs concernés avec mise en commun des outils existants voire création de nouveaux outils.

- 3- *Action 3 : Sensibiliser les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices à partir d'une meilleure connaissance partagée des expositions professionnelles*

- 4- *Action 4 : Insertion professionnelle et Maintien dans l'emploi des intérimaires en situation de handicap*

**Au fur et à mesure de l'avancée de ce travail le groupe pourra déployer des actions pour les autres publics vulnérables.**

### METHODOLOGIE RETENUE :

A définir collectivement au sein du groupe de travail

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Les cibles sont les employeurs (ETT/EU) et les intérimaires

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Linda Schleer, MEDEF
- Dr Martine Léonard, MIRT, DREETS

#### Contributeurs :

- AGEFIPH
- FASTT
- Prism'emploi
- CFTC
- CFE-CGC
- Ardennes santé travail
- APST 68
- SIST BTP Lorraine
- AST 67
- EPSAT Vosges
- AGESTRA
- ALSMT
- STSA
- DREETS
- Inspection du travail
- Représentants d'agences d'emploi
- Représentants d'entreprises utilisatrices

### LIVRABLES :

- ➔ A définir collectivement par le groupe de travail

## FICHE-ACTION N°8 : MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES PRESENTANT DES PATHOLOGIES PSYCHIQUES CONNUES OU ACQUISES

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

#### 1/ Documenter le sujet par un état des lieux partenarial :

##### Quantitatif :

A ce jour, il n'existe quasiment pas d'indicateurs disponibles sur le sujet dans la région Grand Est. Le groupe de travail envisage, entre autres :

- De conduire une enquête auprès des Services de Prévention et de Santé au Travail
- De solliciter l'Assurance-Maladie pour savoir si des statistiques sur les affections de longue durée (ALD) pour pathologies psychiques sont disponibles
- De rechercher les statistiques de reconnaissances de maladies professionnelles hors tableau pour psychopathologies
- Pour les actifs avec des pathologies psychiques relevant d'un état avéré et suivi (traité)
- Pour les actifs avec des pathologies acquises du fait du travail ou d'autres facteurs (exemple : dépression réactionnelle / stress post traumatique ...)

##### Qualitatif :

- Répertoire les acteurs ressources sur le champ de la santé mentale dans chaque champs (médecine de ville / PTSM)
- Répertoire l'existant (expérimentations, bonnes pratiques partenariales, sensibilisation, etc.) dans les différents territoires, pouvant être essayées

#### 2/ Améliorer les partenariats entre les acteurs (Service de Prévention et de Santé au Travail, Etablissements et Services Médico-Sociaux, Médecine de ville et spécialisée etc.) :

- Identification d'actions favorisant l'interconnaissance
- Proposition d'un travail partenarial à décliner par territoire (échelle départementale à ce stade)

#### 3/ Renforcer l'information des entreprises sur le handicap psychique

- Identifier les actions existantes et les bons relais (exemple : formation sur la conduite à tenir face à une personne en situation de crise / exprimant des idées suicidaires)

### METHODOLOGIE RETENUE :

- A définir par le groupe de travail

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Professionnels de la santé au travail
- ➔ Réseaux locaux de santé mentale
- ➔ Médecins spécialistes et psychologues
- ➔ ESMS et services spécialisés (CMP)
- ➔ Entreprises, IRP

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

##### Pilotes :

- Emilie Oukoloff, AGEFIPH
- Dr Martine Léonard, MIRT, DREETS

##### Contributeurs :

- AST 67
- AGESTRA
- DREETS
- AGEFIPH
- ARS Grand-Est (à confirmer)
- Route Nouvelle Alsace
- SAVE SINCLAIR
- Espoir 54
- Représentation du réseau Cap emploi
- CREHPSY Grand-Est
- Praticien en psychiatrie

### LIVRABLES :

- ➔ A définir par le groupe de travail

## FICHE-ACTION N°9 : DETECTION PRECOCE DES RISQUES D'USURE ET DE DESINSERTION PROFESSIONNELLE

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

La multiplicité des enjeux, des cibles et des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi plaide pour une approche décloisonnée visant à :

1. Structurer une offre de service régionale sous forme de parcours coordonné, lisible et accessible. Cet objectif nécessite de mettre en synergie le plan régional de santé au travail (PRST) et le plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et de lier les dispositions prévues par la Loi du 2 août 2021, les COG<sup>1</sup> des branches Maladie et AT-MP<sup>2</sup>, et les conventions multipartites relatives à la santé au travail et à l'emploi des travailleurs handicapés. L'instance partenariale « Parcours et Synergie » est un moyen de mise en œuvre des différentes propositions d'actions faites par le groupe du PRST4.
2. Promouvoir ce parcours coordonné et les pratiques de détection précoce et d'orientation des risques d'usure et de désinsertion professionnelle qui y sont associées auprès de tous.

### METHODOLOGIE RETENUE :

Cette action peut s'appuyer :

- Sur les outils construits dans le cadre du PRST3 et du PRITH précédent ;
- Sur la nouvelle instance de coordination régionale « Parcours & Synergie » ouverte à l'ensemble des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.
- Et sur l'action maintien dans l'emploi - PDP des nouveaux CPOM (qui introduira les éléments de la Loi du 2 août 2021).

Il peut être envisagé le déploiement d'une action de communication sous forme de formation-action visant l'ensemble des acteurs.

L'action a aussi comme objectif de remettre au cœur du maintien dans l'emploi et de la détection précoce les acteurs internes des entreprises (employeurs, salariés et représentants du personnel).

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ L'ensemble des acteurs de la santé au travail, du maintien dans l'emploi et des professionnels de santé du secteur du soin sont ciblés, ainsi que les salariés, branches professionnelles et entreprises.

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Dr Martine Léonard, MIRT, DREETS
- Philippe Rodriguez, CARSAT Nord-Est.

#### Contributeurs :

- ALSMT
- AGESTRA
- APST 68
- AST 67
- GAS BTP
- EPSAT 88
- AGEFIPH
- CARSAT Alsace-Moselle
- CFDT
- AST 08
- STSA
- CFTC
- U2P
- Représentants employeurs

### LIVRABLES :

- ➔ Seront définis par le groupe de travail
- ➔ A titre d'exemple : organisation de colloques, de réunions de sensibilisation-information avec les médecins de soins

<sup>1</sup> Conventions d'objectifs et de gestion

<sup>2</sup> Accident du travail / Maladies professionnelles

## AXE 3 – DEFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN



## FICHE-ACTION N°10 : DE LA PREVENTION DES RISQUES CHIMIQUES ACTUELS VERS LES RISQUES EMERGENTS (NANOMATERIAUX, RADON...)

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

Différents objectifs sont envisagés pour cette action :

#### - Le risque chimique

Les membres du CROCT souhaitent que le risque chimique soit appréhendé dans le PRST 4. En effet, une implantation forte et persistante d'entreprises utilisant ou produisant des produits chimiques en grande quantité caractérise la région Grand Est. Les secteurs de la chimie, de la métallurgie, de la Sidérurgie ou du BTP y sont notamment bien représentés. Il convient donc de poursuivre les actions de prévention du risque chimique dans les secteurs utilisant de nombreux ACD et CMR.

#### - Nanomatériaux :

Poursuivre l'action initiée dans le PRST3 (questionnaire nano notamment)

Améliorer l'accès à la base R-nano et créer un état des lieux de l'utilisation et de l'exposition aux nanomatériaux dans la région Grand Est.

Eventuellement s'orienter vers un secteur d'activité spécifique comme par exemple la fabrication additive (en lien avec les actions de l'INRS).

#### - Radon

Sensibiliser les services de prévention et de santé au travail (SPST) sur ce risque souvent méconnu : effets sur la santé, présence dans les lieux de travail spécifique, mesures de prévention, ...

Sensibiliser les entreprises identifiées comme à « risques » : mesurages, mesures de préventions, identification des zonages, ...

### METHODOLOGIE RETENUE :

Création d'un groupe de travail qui définira une méthodologie de travail visant à la mise en œuvre d'actions concrètes. Il sera notamment chargé d'identifier les risques majeurs et à venir ainsi que les secteurs d'activité à cibler en priorité.

### PUBLIC CIBLE :

#### Risques chimiques :

- ➔ Entreprises et secteurs d'activité où les travailleurs sont exposés, dans le cadre de leur activité, à des produits ou des substances ACD et CMR, notamment celui de l'industrie et du BTP.

#### Nanomatériaux :

- ➔ Entreprises identifiées via la base R-nano...

#### Radon :

- ➔ SPST (IPRP, médecins...)
- ➔ Entreprises situées dans les secteurs géographiques à potentiel radon de catégorie 3 (selon l'Arrêté du 27 juin 2018) et dans les lieux de travail spécifiques (établissement thermal, grottes et caves souterraines, caves à vin, caves à fromage...).

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Ludivine Delaet, DREETS
- Sylvain Metropolyt, CFDT

#### Contributeurs :

- ARS
- CARSAT Alsace Moselle
- DREAL
- APST 68
- AST 67
- AST 08
- STSA
- GAS BTP
- EPSAT Vosges
- CFTC
- CPME
- CH de Nancy (CPP)
- ASN (à contacter)

### LIVRABLES :

- ➔ Les livrables seront définis par le groupe de travail en fonction des thèmes choisis.
- ➔ Pourront par exemples être réalisés des supports de sensibilisation à destination des salariés ou des employeurs, des outils d'aide à l'évaluation des risques...

## FICHE-ACTION N°11 : TRANSFORMATION DES METIERS ET SANTE AU TRAVAIL

Crise climatique, conflit militaire en Ukraine, fluctuation des marchés, intégration du numérique et de nouveaux équipements de travail dans les organisations, ... provoquent des conséquences sociales et économiques auxquelles doivent faire face les acteurs du territoire et des entreprises. Face à ces enjeux, les entreprises doivent ajuster voire réinventer leurs modèles de production et leurs modes d'organisation du travail. Ces éléments ne sont pas sans conséquences sur les conditions de réalisation du travail des femmes et des hommes lorsque ces modifications organisationnelles et ses enjeux ne sont pas partagés, discutés, et outillés et ce dans le cadre du dialogue social. Les acteurs relais des entreprises, les représentants de la direction et du personnel sont-ils outillés pour intégrer les enjeux du travail en amont de ces projets ? Savent-ils vers qui se tourner pour ce faire ?

Afin de faire de ces projets une réussite sur les dimensions économiques, écologiques et sociales, les acteurs institutionnels économiques et de la prévention des risques professionnels ont un enjeu à se réunir pour affiner la problématique en lien avec les réalités de la région Grand Est. Puis de donner à voir les outils et méthodes qu'ils ont déjà développés ou sont en cours d'élaboration pour aider les entreprises à entrer dans une logique de prévention primaire des risques professionnels. Car en effet, « *les projets de transformation d'aujourd'hui construisent les conditions de travail de demain* ».

Cette action aura pour ambition de réunir des institutionnels et des acteurs de l'entreprise pour faire un premier état des lieux des outils et méthodes déjà existantes, de les valoriser et de les promouvoir à une échelle pertinente du territoire.

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

#### Pistes :

- Se mettre d'accord, entre contributeurs, sur la problématique, les sujets, et les secteurs d'activité cibles.
- Formaliser un état des lieux des initiatives des acteurs de la prévention du territoire et capitalisation.
- Mieux sensibiliser les acteurs des entreprises et du territoire sur l'enjeu de développer le dialogue social, le dialogue professionnel et le dialogue technique le plus en amont possible des projets de transformations.
- Renforcer la prévention des risques professionnels et anticiper les risques émergents à l'occasion des projets de transformation ou de transition.

### METHODOLOGIE RETENUE :

- Recherche de contributeurs du monde de la santé au travail et des entreprises en capacité d'apporter des regards croisés sur les enjeux de ces transformations et transitions numérique et écologiques,

#### À discuter avec les contributeurs :

- Groupes de travail entre contributeurs à intervalles réguliers
- Pour réaliser un diagnostic territorial: Sondage / questionnaire vers les acteurs de l'entreprise sur leur perception de l'efficacité des projets de transformation
- Recenser et sélectionner les ressources déjà produites parmi les contributeurs sur la problématique et sujets sélectionnés
- Journée de sensibilisation / webinaire thématique

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Emmanuel Klein, DREETS, Site de Châlons en Champagne
- Grégory Plançon, ARACT Grand Est, Site de Metz

#### Contributeurs :

- Organisations professionnelles (MEDEF)
- CFTC
- AGEFIPH,
- Service de Santé au travail (AGESTRA, ALSMT, APST 68, Ardennes Santé Travail...)
- DREETS Pôle T et Pôle SCE,
- Acteurs de l'entreprise

A compléter et enrichir

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Acteurs de la santé au travail
- ➔ Employeurs
- ➔ Organisations professionnelles

### LIVRABLES :

Seront définis par le groupe de travail

## FICHE-ACTION N°12 : PREVENTION DU RISQUE DE CANCER DE LA PEAU ET EXPOSITION AUX ULTRAVIOLETS SOLAIRES

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

L'objectif principal de cette action est d'évaluer et d'améliorer la prise en compte du risque d'exposition aux ultra-violets solaires et de mettre en œuvre des mesures de sensibilisation, information, de prévention primaire et secondaire des cancers de la peau d'origine professionnelle.

Cela pourrait passer par plusieurs actions et objectifs opérationnels :

- **Evaluer et améliorer la connaissance et l'évaluation du risque** (déploiement de nouveaux outils d'évaluation) et **les pratiques dans le champ de l'information et de la prévention** en entreprise auprès des acteurs des services de prévention et de santé au travail et des préventeurs institutionnels (OPPBT, CARSAT, DREETS...).
- **Identifier et sensibiliser les professions cibles principales** du risque (métiers du BTP, secteur agricole, secteur public) et **sensibiliser les jeunes** pendant leur formation,
- **Evaluer et améliorer les pratiques de dépistage précoce** des intervenants en santé au travail et faciliter l'orientation précoce vers la prise en charge en favorisant le **travail en réseau entre professionnels de santé au travail, médecins libéraux et hospitaliers**,
- **Améliorer la traçabilité du risque** dans les dossiers médicaux, le **suivi post-exposition** et la **reconnaissance des pathologies**.

### METHODOLOGIE RETENUE :

Groupes de travail à constituer avec les acteurs volontaires, autour de la thématique du risque ultraviolets (préventeurs et acteurs du soin) et la prévention du cancer particulièrement autour du risque ultraviolet) afin de définir les modalités permettant de mettre en œuvre les différentes actions. Les réunions pourront s'organiser en présentiel ou sous forme de visioconférences.

### PUBLIC CIBLE :

- ➔ Les bénéficiaires de l'action sur le terrain : salariés/entreprises exposés/concernés, Centres de Formation des Apprentis, lycées, enseignants
- ➔ Les préventeurs institutionnels (OPPBT, CARSAT, DREETS, MSA, SST...)
- ➔ Les représentants employeurs et salariés des branches professionnelles,
- ➔ Les médecins libéraux et autres collectifs de soignants,

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Pilotes :

- Jean-Michel Wendling - DREETS
- Agence Régionale de Santé Grand-Est

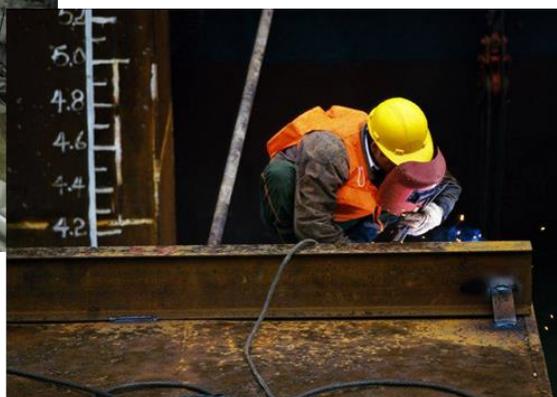
#### Contributeurs :

- CHRU de Strasbourg (service de pathologie professionnelle et médecine du travail)
- OPPBT
- MSA
- CARSAT Nord Est – Alsace Moselle
- DREETS
- Association de santé au travail de la Haute-Marne (ASTHM)
- Sécurité Solaire
- Organisations professionnelles et syndicales
- CAPEB
- SPST BTP et SPSTi
- Centre de Formation des apprentis, lycées professionnels
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

### LIVRABLES :

- ➔ Supports de sensibilisations sous forme de documents divers (flyers, fiches, brochures, vidéo, ...),
- ➔ Organisation de webinaires en direction des cibles et autres actions communes interinstitutionnelles à destination des publics cibles sur le terrain....

## AXE 4 – PILOTAGE ET GOUVERNANCE



## FICHE-ACTION N°13 : CONSOLIDATION DES DONNEES EN SANTE AU TRAVAIL

### OBJECTIFS POURSUIVIS :

Les propositions du groupe concernent l'axe AT

- Identifier les acteurs qui détiennent des données en santé au travail, et les groupements d'acteurs associés
- Recenser les caractéristiques des données détenues et traitées par ces acteurs, ainsi que les possibilités de mise à disposition (volet juridique) et le cas échéant leurs modalités de mise à disposition
- Recenser les besoins complémentaires en données des acteurs en santé au travail pour améliorer leurs connaissances des AT
- Identifier une stratégie régionale pour centraliser et partager/faire connaître les données en santé au travail sur les AT graves et mortels → but mieux connaître les causes d'AT graves et mortels et dégager des axes de prévention
- Faire connaître les mesures de prévention liées aux AT graves et mortels

### METHODOLOGIE RETENUE :

Plusieurs méthodologies existantes, à explorer par le groupe de travail :

- Classement de la cartographie des bases de données existantes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail- ANSES
- Geodes (Santé publique France) : accès graphique
- Travaux DGT (outil Data Visualisation)
- Méthodologies utilisées par les acteurs du GT
- PST 2016-2020 : Diagnostic territorial partagé en santé au travail, guide méthodologique à destination des CROCT et des organismes et acteurs de la prévention des risques professionnels

### PUBLIC CIBLE :

- Acteurs de la santé au travail
- Employeurs
- Organisations professionnelles

### PILOTES ET CONTRIBUTEURS :

#### Co-pilotes :

- Aline SIAUSSAT, CARSAT Nord-Est
- Pascal HEINRICH, CARSAT Alsace-Moselle

#### Contributeurs :

- CFDT
- AGEFIPH
- AGESTRA
- AST 67
- GISMA
- SIST BTP Lorraine
- DREETS
- CHRU de Strasbourg (service de pathologie professionnelle et médecine du travail)

### LIVRABLES :

- Cartographie des données de santé au travail disponibles, et la méthodologie associée pour les AT (méthodologie utilisable pour d'autres cartographies de données en santé au travail)
- Recommandations sur les données complémentaires
- Partage de données
- Identifier les fiches "mesures de prévention" existantes, centraliser l'information disponible sur d'autres sites/sources à un seul endroit. Proposer une fiche "chapeau" rappelant la nécessité d'analyser les AT et les méthodes disponibles. Différencier la communication vers les différents acteurs (employeurs, salariés, infirmiers de SPST, préventeurs, ...)

# MEMBRES DU CROCT GRAND-EST

<b>COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX</b>	
<b>Représentants des employeurs</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>MEDEF</b> M. Laurent ELLES Mme Aneta KRETZ M. Didier GERARD Mme Linda SCHLEER	M. Frédéric DURAND Mme Anita KAES
<b>CPME</b> M. Jean-Claude SCHURCH Mme Claude Esther SCHMITT	Mme Christiane ERTLE HANSEN Mme. Mathilde ZERLANTH
<b>U2P</b> Mme Christine CADET	Mme Cécile DEBART
<b>FRSEA / CNMCCA</b> M. Dominique SAUTRE	
<b>Représentants des salariés</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>CFDT</b> M. Jean-Luc RUE M. Dominique TOUSSAINT	M. Rémi BARDEAU M. Sylvain METROPOLYT Mme Delphine THOMAS
<b>CGT</b> Mme Carine SCHOEN ZIMMERMANN M. Franck CAPRON	M. André PETROWICK M. Pierre STEUER M. Laurent FEISTHAUER
<b>FO</b> M. Eric BORZIC M. Salvatore-Pascal MAGNO	M. Laurent STOEHR Mme Maria CASOLI Mme Marina GASTALDI Mme Virginie ALIBO-COLLIGNON
<b>CFTC</b> M. François MULLER	Mme Clarence THOMASSIN M. Daniel EUSTACHE
<b>CFE-CGC</b> M. Sylvain PEREAUX M. Henry THOLAS	M. Christophe STEMPPFER

<b>COLLEGE DES ADMINISTRATIONS REGIONALES DE L'ETAT</b>
Le Directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand-Est ou son adjoint, ainsi que le responsable du pôle « politique du travail » de la DREETS Grand-Est ou son adjoint, le responsable du service « santé et qualité de vie au travail » et un médecin inspecteur régional du travail
Le Directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant
Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant
<b>COLLEGE DES REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE, D'EXPERTISE ET DE PREVENTION</b>
Les Directeurs des Caisses régionales d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) des circonscriptions régionales Alsace-Moselle et Nord-Est ou leur représentant
Le Directeur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ou son représentant
Le Médecin du travail, coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la Mutualité sociale agricole (MSA) ou son représentant
Le Directeur du Comité régional de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) ou son représentant
<b>COLLEGE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES QUALIFIEES</b>
<b>Personnes physiques</b>
Mme le Docteur Véronique CHAIGNEAU, du service de santé au travail APST68
Mme le Docteur Lucie DUMAS, médecin du travail à l'ALSMT 54
Mme Annick GERARD, directrice du service de santé au travail SIST BTP Lorraine
Mme le Professeur Maria GONZALEZ, cheffe du service de pathologie professionnelle et médecine du travail des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS 67)
Mme Morane KEIM-BAGOT, professeur des universités, Université de Strasbourg
M. Jean-Marie FRANCESCON, ergonomiste et analyste du travail consultant en retraite
M. Sylvain RICHET, directeur de l'Association des Services de Santé au Travail (AST) des Ardennes (08)
Mme Florence LE BARON représentant l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire
<b>Personnes morales</b>
Mme Joanne GUILLON, représentante de l'Union Nationale Invalides Accidentés Travail (UNIAT)
M. Didier MARCYAN, délégué régional de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) Grand Est
Monsieur Cédric MEGEL, représentant du GEST (Grand-Est Santé au Travail)

# MEMBRES DU CRPST GRAND-EST

<b>COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX</b>	
<b>Représentants des employeurs</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>MEDEF</b> M. Laurent ELLES Mme Aneta KRETZ M. Denis RENAUD	M. Raymond LOOS Mme Céline MEISTER M. Guy METZGER Mme Stéphanie RECEVEUR Mme Véronique PERIN M. Gérard PACARY
<b>CPME</b> M. Jean-Claude SCHURCH	M. Pierre BOURGEOIS
<b>U2P</b> Mme Christine CADET	Mme Cécile DEBART
<b>Représentants des salariés</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>CFDT</b> M. Jean-Luc RUE	Mme Delphine THOMAS M. Sylvain METROPOLYT
<b>CGT</b> Mme Carine SCHOEN ZIMMERMANN	
<b>FO</b> Mme Maria Isadora CASOLI	M. Salvatore-Pascal MAGNO
<b>CFTC</b> M. François MULLER	Mme Clarence THOMASSIN
<b>CFE-CGC</b> M. Sylvain PEREAUX	M. Christophe STEMPPFER M. Henry THOLAS
<b>COLLEGE DES ADMINISTRATIONS REGIONALES DE L'ETAT ET DES ORGANISMES REGIONAUX DE SECURITE SOCIALE</b>	
Le Directeur régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand-Est ou son adjoint, ainsi que le responsable du pôle « politique du travail » de la DREETS Grand-Est ou son adjoint, le responsable du service « santé et qualité de vie au travail » et un médecin inspecteur régional du travail	
Le Médecin du travail coordonnateur régional santé et sécurité au travail de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou son représentant	
Les Directeurs des Caisses régionales d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) des circonscriptions régionales Alsace-Moselle et Nord-Est ou leur représentant	
Le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DU PLEIN EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[grand-est.DREETS.gouv.fr](http://grand-est.DREETS.gouv.fr)

[travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

Édition : DREETS Grand-Est • Maquette et textes généraux : Mission communication direction générale du travail  
et Dicom des ministères sociaux • Crédits photo : Dicom des ministères sociaux • Février 2022